

Procès-verbal n°7

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS.

Quorum : 11/13

Secrétaire de la séance : Marion CARRIERE

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOLAT, Marion CARRIERE

Représentés :

Absents et excusés : Laurence BERTHOU, Thérèse DELMONT

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales de septembre 2026 / Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléant composant le collège électoral
- Divers

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (N° DE_035_2026)

le conseil municipal s'est réuni à Saint-Cernin sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance CARRIERE MARION

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Vu la liste déposée par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Saint-Cernin sera le suivant :

- 6 délégués à élire
- 3 conseillers municipaux, délégués de droit
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
André DUJOLS	3	3

Délibération : adoptée

LISTE / ANDRE DUJOLS

Délégués
DUJOLS ANDRE
BERTHOU LAURENCE
FILIOL BRUNO

Délégués
DELMONT THERESE
PIJOULAT MATTHIEU
BOUTET MELISSA

titulaires :

suppléants :

ELECTION SENATORIALES

Délibération de la décision modificative n°1 - SAINT CERNIN 2026 (N° DE_036_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	0	-21 600
775	Produits des cessions d'immobilisations	-21 600	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		-21 600	-21 600
Investissement		Recette s	Dépense s
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		-21 600	-21 600

Délibération : adoptée

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° DE_037_2026)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Membres élus titulaires :

FILIOL BRUNO, SALIE STEPHANIE, PIJOUAT MATTHIEU, TOUZY GEORGETTE,
ANGELVY JORDAN, CARRIERE MARION

- Membres élus suppléants :

VOLPILHAC ALEXANDRE, BERTHOU LAURENCE, JOANNY JULIEN, BOUTET MELISSA, CAMBON FRANCIS, DELMONT THERESE

- Membres non élus titulaires :

CLAUX GILBERT, FRAISSINIE MARIE-JEANNE, DUNION MARIE-LYSE, HERMET GERARD, JOANNY LOUIS, BIANCHI LAURENT

- Membres non élus suppléants :

BARBET SERGE, LESCURE ALAIN, LESPINE JEAN-LOUIS, GIBERT CATHERINE, CHANUT MICHEL, PIERREVAL MICHEL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet d'AURILLAC.

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Délibération : adoptée

DIVERS

🌻 Monsieur le Maire :

🌻 Recensement de la population prévue en 2027 : il faudra prévoir un coordonnateur et des recenseurs.

🌻 Invitations :

- AG ASSED le 19/06/2026 à 9h30
- ENERGIES 15 le 10/07/2026 : à partir de 8h30

🌻 Associations / Communication / Sport :

🌻 AG du Hand : les élus de la commission associations y participeront.

Le 25/06/2026

ANDRE DUJOLS
Président de séance



Marion CARRIERE
Secrétaire de séance



PV 2026-06-05